

SNITPECT

Syndicat national des ingénieurs des travaux publics de l'état et des collectivités territoriales – Force Ouvrière

En direct de la CAP des ITPE

Echanges avec l'administration

Pour l'accès des TSDD au corps des ITPE et une gestion plus humaine!

Quand l'action du SNITPECT-FO porte ses fruits au bénéfice de la filière technique...

Dès l'ouverture de cette CAP, nous avons pu exprimer, au travers de notre <u>déclaration préalable</u>, la nécessité de conforter le recrutement de B en A. Par ailleurs, j'ai fortement insisté sur l'inadmissible baisse des recrutements pour cette année!

CAP du 27 juin 2013

- les échanges avec l'administration
- les résultats de la CAP
- les coordonnées des 12 représentants du personnel

En effet, nous avons particulièrement dénoncé les freins opposés par l'administration au recrutement par le concours interne et externe, son refus de reporter, au nom du SERM 2013, les places du concours interne sur le recrutement externe, traduisant tout simplement une volonté de porter atteinte à la politique de promotion de B en A. Refus que nous avons dénoncé dans une lettre à l'attention de notre DRH.

Nous avons également réclamé :

- → d'ouvrir à nouveau les discussions sur le confortement des recrutements par liste d'aptitude et examen professionnel, dans le cadre des chantiers dont nous attendons le lancement suite aux assises des métiers de l'ingénieur, en particulier en matière statutaire ;
- → que les lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude puissent choisir leur poste dans la liste publiée pour les CAP!

Cette CAP a permis de faire tomber les masques : notre administration porte une politique tournée contre les recrutements sur les corps ministériels, et contre la promotion interne de de B en A . Restait à voir si cette politique démasquée par le SNITPECT-FO serait assumée...politiquement !

ET NOTRE ACTION N'AURA PAS ETE VAINE!

En effet, ce lundi 1er juillet, le directeur des ressources humaines nous informe qu'il accède à notre demande de maintien du nombre de places offertes à l'examen professionnel!

Et que le nombre de places offertes à la liste d'aptitude est porté à 18 !

Grâce à la mobilisation et à l'action du SNITPECT-FO, les flux de promotion de B en A ont donc été sauvegardés dans la filière technique.

Les réponses de l'administration

En introduction, le président de la CAP souligne qu'il ne pourra répondre à l'ensemble de nos demandes, notamment sur le chantier statutaire et l'augmentation des taux de recrutement de B en A, ce dernier devant s'ouvrir à l'issue des assises.

Nous prenons acte que ce chantier sera bien ouvert à l'issue des assises, mais demandons qu'il le soit le plus rapidement possible.

Sur le dimensionnement du nombre de postes offerts au recrutement de B en A :

Le président de la CAP nous a rappelé les règles de calcul et a confirmé l'application de la clause de sauvegarde, ce qui conduirait à un total de 46 postes, soit 17 pour la liste d'aptitude et 29 pour l'examen professionnel.

Cela est inacceptable! Et que cela risque de se reproduire dans les années à venir si les recrutements dans le le corps des ITPE ne sont pas renforcés! En arriver à l'application de la clause de sauvegarde est pour nous la preuve d'un recrutement insuffisant dans le corps des ITPE, en constante diminution au sein du ministère, alors que les corps des autres ministères continuent à progresser!

Il est grand temps que l'administration se pose la question de savoir quel corps doit porter les politiques publiques de ses ministères ? Sont-ce les corps dont elle la gestion ou les autres?

Pour FO, ne pas augmenter le flux de promotion est là un signe fort, notamment l'année suivant la fusion des catégories B!

Nous avons demandé qu'un nouveau point soit fait par l'administration pour étudier toute solution pour ne pas réduire les places sur l'examen professionnel (pour mémoire, l'arrêté d'ouverture à l'examen professionnel indiquait 36 places!).

Nous resterons vigilants!

Et nous avons eu raison de l'être! Pour preuve l'annonce du 1^{er} juillet de notre DRH qui maintient les 36 places de l'examen professionnel et ouvre 18 places à la liste d'aptitude!

Le président de la CAP nous a cependant indiqué que les discussions ne faisaient que s'ouvrir pour 2014.

Nous ne manguerons pas de rappeler nos revendications!

Sur les règles de primo-affectation :

Le président de la CA refuse notre proposition d'ouvrir la liste de postes vacants aux lauréats de la liste d'aptitude et du concours professionnel pour deux raisons : pour avoir la faculté d'orienter les ITPE dans leur parcours professionnel mais surtout pour pourvoir les postes dans les zones en souffrance d'effectifs.

Notre demande n'est pas d'affecter les lauréats sur place, mais bien de leur laisser la possibilité du choix, plutôt que d'avoir une affectation dirigée.

Ne pas réussir à pourvoir les postes dans certaines régions renvoie également à la question du recrutement et à celle des contraintes à la mobilité « au retour », et notamment les fameuses règles des ZGE!

Les suites de la CAP du 14 juin 2013 :

Lors de la CAP mobilités, le président s'était engagé sur un certain nombre de sujets.

Nous lui avons demandé de nous faire un point sur l'état d'avancement :

- <u>sur la reconnaissance du parcours professionnel des ITPE</u>, et notamment la possibilité de pouvoir candidater sur les postes d'UT des DREAL :
 - 🖔 Il inscrit bien ce sujet à l'ordre du jour de la réunion du réseau RH des DREAL.
- <u>sur les freins à la mobilité, et notamment les règles de labellisation des postes « ZGE »</u>: \$\times Ce sujet sera abordé lors du dialogue de gestion de fin d'année.
- sur les postes ouverts à ICTPE :
 - Une lettre sera adressée au SGG pour l'ouverture d'emplois fonctionnels dans les services du 1^{er} ministre.
 - ♥Un chantier sera ouvert d'ici la fin de l'été sur les règles d'attribution de la promotion à IC1 et IC2.

Pied à pied, touche par touche, le poids de nos arguments et la force de notre action permettent d'ouvrir des brèches ! Avant de faire céder des digues à l'issue des assises ?

Les résultats de la CAP

L'examen des dossiers soumis à promotion :

En séance, nous avons dénoncé la méconnaissance et parfois même le non respect des règles de remontée des dossiers pour l'examen en CAP.

Cette méconnaissance se traduit même dans le classement des dossiers, régulièrement proposé uniquement selon le critère de l'âge.

Tout cela n'est pas sans poser problème, puisque des candidats peuvent se retrouver être proposés trop tardivement pour bénéficier de la promotion.

Autre dysfonctionnement constaté : l'incomplétude des dossiers dans certains services, qui ne permet pas de les examiner lors de la CAP!

Enfin, nous avons attiré l'attention de l'administration sur la quasi absence de dossiers de TSDD issus de parcours réalisés au niveau territorial en DDT. Ceci n'est pas sans interroger alors qu'une partie non-négligeable du corps des TSDD est positionnée sur ces postes à enjeux, se retrouvant bien souvent seuls sur le pont de navires en pleine tempête, confrontés aux difficultés des élus et des agents face aux réformes!

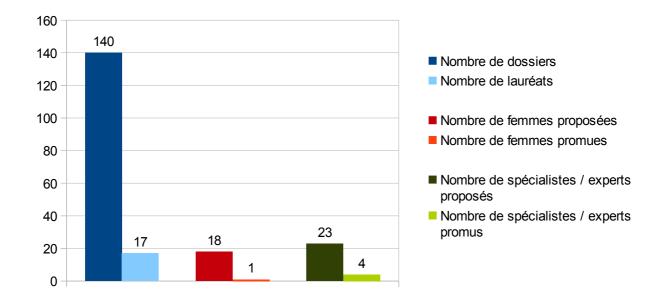
L'administration interviendra à nouveau auprès des SG des DREAL harmonisateurs pour rappeler les règles pour l'année prochaine et rappeler toute l'importance des postes « territoriaux ».

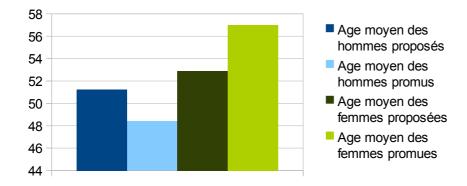
Pour le SNITPECT-FO, l'ensemble de ces difficultés illustre les limites de confier le rôle d'harmonisation aux DREAL, rôle incompatible avec celui d'employeur. Le niveau MIGT serait pour nous plus pertinent.

Enfin, un retour sur l'appréciation des dossiers sera fait lors de la réunion des RH des DREALs.

Date de prise de poste : 1er janvier 2014.

Nombre de dossiers examinés lors de la CAP : **140**Nombre de postes ouverts pour la promotion par liste d'aptitude : **18**Ce qui représente un taux de promotion d'environ **13**%.





Au vu de ces résultats, l'attention des harmonisateurs pourrait utilement être attirée à la nécessité de mieux détecter les candidatures féminines remplissant les règles de promotion.

▶ Renouvellements et nouvelles demandes de détachements entrants :

Au total, 5 nouvelles demandes ont pu être examinées, ainsi qu'une demande de renouvellement. 1 demande a reçu un avis favorable, une autre est à l'étude.

Le renouvellement est prolongé pour 4 années supplémentaires.

Intégration dans le corps des ITPE :

1 demande d'intégration dans le corps a été présentée et validée.

▶ Réorganisations de services :

4 réorganisations de service ont été actées en séance : la DDTM 56, DREAL Midi-Pyrénées, DREAL Pays de la Loire et VNF (création de la direction Centre Bourgogne).

A cette occasion, nous avons rappelé à l'administration la nécessité de renouveler les emplois fonctionnels ICTPE 1 et 2 pour une durée de 5 ans, si cela s'avère nécessaire au vu des changements de poste.

• Recours sur entretien professionnel :

Un recours a été examiné lors de la CAP, débouchant après débat sur une proposition d'évolution favorable pour l'agent

▶ Projet de décret modifiant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'ingénieur en chef :

Ce projet de décret vise à améliorer les conditions de retour des IDTPE occupant des emplois DATE ou équivalents, en proposant de les réintégrer soit en IC1, soit en IC2.

Le texte sera présenté lors du CTM du 26 septembre.

Nous nous félicitons de cette première avancée, tout en soulignant que cette mesure ne saurait être considérée comme solde de tout compte.La seule réponse aux freins à l'accès aux emplois de direction réside bien en une réforme statutaire permettant d'obtenir un 3ème grade terminant HEB!

Nous avons également profité de la présentation de ce projet pour attirer l'attention de l'administration sur la problématique des IDTPE en poste à la DSCR, et des ICTPE voulant y postuler. En effet, lors du transfert au ministère de l'Intérieur, aucun arrêté emploi IC n'a été créé. Ainsi, les collègues en poste ne peuvent pas être promus et les ICTPE intéressés ne peuvent plus postuler.

Enfin, suite aux engagements arrachés lors de la CAP du 14 juin, deux chantiers nous ont été annoncés pour lesquels les réunions de travail ont été arrêtées en séance :

- bilan des IC arrivant à échéance au 30 juin 2015 : réunion de travail programmée le 9 juillet ;
- chantier sur l'évolution des conditions de gestion des emplois d'IC : 22 août.

Divers:

Sorties d'école :

Sur les 120 postes proposés, 40 postes (soit près d'1/3) ont été fléchés comme prioritaires. 9 d'entre eux n'ont encore pas trouvé candidat à ce stade.

Intégration des IAM dans le corps des ITPE :

Le président de la CAP nous a confirmé le recrutement, pour cet été, d'une chargée de mission pour l'intégration des IAM dans le corps des ITPE et des attachés.

Des réunions bilatérales et plénières seront organisées pour évoquer à notre demande les questions relatives à la gestion, à la formation, aux parcours professionnels.

Tous les résultats sont en ligne ici : http://www.snitpect.fr/CAP-Promotion-a-ITPE-du-27-juin,2151

Tes 12 représentants du personnel à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus :

BOULET DESBAREAU Claire	DDTM du Gard (Nîmes)	04 66 62 63 24
LEGRENZI Yves	DDTM Loire Atlantique (Nantes)	02 40 67 24 55
JACQUOT Nadia	VNF (Lyon)	04 72 56 59 07
PASCAL Stéphanie	SNIPTECT (Paris)	01 42 72 45 24
CARMIGNANI Fabienne	DDTM des Bouches du Rhône (Marseille)	04 91 28 42 86
COURBE Damien	DREAL Pays de Loire (Nantes)	02 53 46 57 31
JANVIER Laurent	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
KUNTZ Georges	Cete de l'Est (LRPC de Strasbourg)	03 88 77 46 02
HENNION Eric	Cete de l'Ouest (Nantes)	02 40 12 84 90
CHANDELIER Véronique	Poste Immo (Paris)	06 99 63 02 60
DOS SANTOS Alberto	DIR Est (Nancy)	03 83 50 97 43
HODEN Evelyne	DDTM du Var	04 94 46 83 47